



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le lundi 15 février 2021 à 20h et que celle-ci sera tenue en visioconférence sans la présence du public.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2021-005 :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure de 2.91 mètres sur la largeur minimale de terrain pour la construction d'un bâtiment trifamilial.

Localisation : Lot 5 010 508, situé sur le boulevard Curé-Labelle.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : [ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca) . Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à [mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca) .

**DONNÉ** à Labelle, ce 21<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

La secrétaire-trésorière et  
directrice générale,

Claire Coulombe